Régime de gestion des efforts de pêche en Mer Baltique

1996/0244(CNS) - 10/04/1997 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Heinz KINDERMANN (PSE, D), le Parlement européen a approuvé cette proposition de règlement avec les modifications suivantes : -en ce qui concerne les listes nominatives de navires, les Etats membres pourront inclure d'autres navires sur cette liste même si les droits de pêche n'existaient pas antérieurement, ceci afin de ne pas limiter outre-mesure les efforts de pêche ; -en matière de définition des pêcheries en mer Baltique, le Parlement simplifie considérablement l'annexe qui y est consacrée en autorisant l'utilisation de tous types d'engins pour capturer des espèces-cibles (et non, comme le préconisait la Commission, en limitant à tel ou tel engin la capture de telle ou telle espèce).